

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois 12 fr.
Six mois 23 .
Un an 44 .

L'abonnement continue sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois 14 r.
Six mois 27 .
Un an 51 .

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 21 JUIN 1872

BOURSE DE PARIS

DU 21 JUIN

Table with 2 columns: Stock symbols (e.g., 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0) and their corresponding values (e.g., 54 15, 76 75, 85 25).

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales.)

BULLETIN QUOTIDIEN

Voici en quels termes une dépêche de l'Agence Havas nous rend compte de l'entrevue de M. Thiers avec les délégués de la majorité :

« Versailles, 20 juin, 7 h. soir.
Les délégués des fractions de la droite sont restés avec M. Thiers depuis deux heures jusqu'à quatre heures 45.
On assure que tout s'est passé de la façon la plus courtoise, et qu'aucune parole irritante n'a été prononcée d'un côté ni de l'autre.
La conversation a porté sur la situation intérieure, mais les détails en sont encore ignorés.
Les délégués écrivent une relation de leur entrevue qui sera soumise ce soir ou demain aux fractions de la droite.
Moins discret que l'Agence officielle, Paris-Journal croit pouvoir affirmer que la démarche des délégués a complètement échoué.
Nous nous y attendions. La démarche d'hier n'aura servi qu'à accroître les espérances que les dernières élections ont fait naître chez les radicaux.
En ce qui concerne les négociations poursuivies avec M. le comte d'Arnim, les versions les plus opposées sont colportées avec une égale assurance, par les feuilles étrangères et les journaux de Paris. On signale toutefois, comme étant la plus conforme à la vérité, l'information suivante envoyée à l'Indépendance belge. D'après cette feuille, l'évacuation de notre territoire serait ainsi réalisée : « La Marne et la Haute-Marne nous seraient rendus moyennant 500 millions; les Ardennes et les Vosges moyennant un milliard; enfin le complément de l'évacuation moyennant des garanties de paiement. Le territoire des six départements serait en tout cas neutralisé jusqu'à parfait paiement. »
Le Siècle croit savoir que le projet de libération du territoire reposerait sur les bases suivantes :
Paiement dès à présent de 500 millions et évacuation de la Marne et de la Haute-Marne; deux mois après paiement de pareille somme et évacuation de deux autres départements; enfin, en janvier prochain, et après garanties fournies pour les deux milliards restants, le territoire serait entièrement affranchi. Tel serait, d'après ce journal, le contenu du mémoire remis hier à M. d'Arnim par M. Thiers pour être expédié à Berlin. Il ajoute que M. Thiers s'occupe activement des divers modes d'emprunt qu'il serait possible de réaliser, et qu'hier, il a eu un entretien avec plusieurs financiers.
Nous avons annoncé que le gouvernement belge avait refusé d'entrer en

négociation avec la France pour la révision des tarifs, et ses informations ont été confirmées par les faits. Aujourd'hui, nous apprenons que M. Ozonno a fait une nouvelle tentative auprès du cabinet de Bruxelles et que cette tentative n'a pas même été prise en considération.
On mande de Genève, le 19 juin au soir, que le tribunal arbitral s'est ajourné de nouveau jusqu'à mercredi prochain. Toujours secret absolu. On espère avoir des informations positives mercredi. Les apparences sont en faveur d'un arrangement.
Des télégrammes particuliers, adressés à Londres, s'accordent à déclarer que les négociations du tribunal arbitral de Genève prennent une tournure satisfaisante et que le traité sera sauvé. — A. R.

Le Courrier de France dit une chose fort juste :
« Pour arracher beaucoup d'ouvriers à l'Internationale, il faudra s'occuper bientôt de satisfaire les vœux légitimes des ouvriers laborieux. »

Il n'y a qu'une chose qui ne nous satisfait point dans cette phrase de notre confrère, c'est son : il faudra; non, confrère, il ne faudra pas, il faut.

Il faut satisfaire les vœux légitimes des ouvriers laborieux. Il faut aller même au-devant de ces vœux. Il faut pour cela que la commission des classes ouvrières fasse plus de besogne qu'elle n'en a fait jusqu'ici. De grandes espérances s'attachaient à cette commission; pourvu qu'elle n'aboutisse pas à une immense et dangereuse déception !

Une protestation du pape.
Une fois encore, le Pape a voulu protester contre les spoliations italiennes. Nous venons de lire le texte de la lettre au cardinal Antonelli, et cette lecture a soulevé en nous comme un nouveau sentiment d'admiration et de respect pour l'illustre Pontife que Dieu a placé sur le trône de Saint-Pierre.

Jamais Pie IX ne s'est montré plus grand, jamais il n'a revendiqué avec plus d'éloquence et d'énergie les droits imprescriptibles du Saint-Siège et de l'Eglise. Nous commençons aujourd'hui la reproduction de ces pages désormais immortelles et nous en recommandons la lecture attentive aux sceptiques, aux indifférents, à tous ceux qui ne comprennent point la mission du catholicisme ici-bas. Qu'ils abandonnent un instant leurs préventions, leurs préjugés et qu'ils jugent, dans le for intérieur de leur conscience, de quel côté se trouvent le Droit et la Vérité :

Révérendissime Cardinal Jacquet Antonelli, notre secrétaire d'Etat,

Contraint, dans les si tristes circonstances actuelles, à assister journalièrement au douloureux spectacle de nouveaux et violents attentats contre l'Eglise, nous éprouvons aujourd'hui, d'une manière spéciale, le besoin de prendre la plume pour vous manifester, Monsieur le Cardinal, la profonde amertume que nous avons sentie en apprenant la déclaration faite dans une occasion solennelle par le président de ce gouvernement usurpateur, sur sa ferme intention de présenter bientôt

au Parlement une loi pour la suppression des Ordres religieux existant dans notre ville de Rome, siège du Vicaire de Jésus-Christ et métropole du monde catholique. Cette déclaration, qui révèle toujours plus le vrai but auquel on visait, en dépouillant ce Siège apostolique de son pouvoir temporel, est un nouvel outrage infligé non-seulement à Nous, mais à la Catholicité tout entière. Qui ne voit, en effet, que supprimer les Ordres religieux à Rome ou même en limiter arbitrairement l'existence, c'est non-seulement attenter à la liberté de l'Indépendance du Pontificat romain, mais c'est aussi lui enlever des mains un des moyens les plus puissants et les plus efficaces pour le gouvernement de l'Eglise universelle ? Personne n'ignore que, de même que Rome est le centre du Christianisme, de même les maisons religieuses, qui, depuis des siècles, y existent, sont comme le centre de tous les Ordres et de toutes les Congrégations respectives répandus dans le monde catholique. Ces maisons sont comme autant de séminaires fondés par les soins infatigables des Pontifes romains, dotés par la générosité de pieux bienfaiteurs, souvent même étrangers, et gouvernés par la suprême autorité pontificale, de qui ils reçoivent la vie, la direction et le conseil.

Ces maisons furent instituées et destinées à fournir des ouvriers et des missionnaires dans toutes les parties de l'univers. Pour démontrer les bienfaits que ces disciples des conseils évangéliques ont rendus à la République chrétienne et à l'humanité elle-même, il n'est pas nécessaire de recourir à l'histoire; il suffit de parcourir le regard les divers pays de l'Europe et les contrées les plus éloignées et les plus sauvages de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, où, encore aujourd'hui, ces zélés ministres de Dieu consacrent avec une abnégation exemplaire leurs forces, leur santé, leur vie même au bonheur et au salut des peuples. Si on supprime donc les Ordres religieux à Rome, ou si on en limite l'existence sous une forme quelconque, le monde ne pourra plus ressentir comme aujourd'hui les bienfaits de ces pieuses et charitables institutions. C'est à Rome, en effet, que se trouvent les premiers noviciats destinés à préparer les nouveaux prédicateurs de la foi; c'est à Rome qu'accourent les religieux de toutes les nations pour retremper leur esprit et rendre compte de leurs missions; c'est à Rome que sont traitées, à l'ombre du Siège apostolique, toutes les affaires des maisons même étrangères; c'est à Rome, enfin, que sont élus avec le concours des religieux des différentes nations, les supérieurs généraux, les dignitaires de l'Ordre et les chefs de toutes les provinces. Comment peut-on donc espérer que sans ces grands centres, tels qu'ils sont aujourd'hui organisés, et sans cette suprême direction, l'œuvre vivifiante et bienfaisante de ces ouvriers évangéliques aura les mêmes résultats qu'elle a aujourd'hui ? Non; supprimer les maisons religieuses à Rome, c'est ôter la vie aux communautés répandues dans le monde entier; les dépouiller à Rome de leurs biens, c'est dépouiller l'Ordre entier de sa légitime propriété. La suppression donc des Ordres religieux à Rome n'est pas tant une injustice manifeste au préjudice d'individus bien méritants de la société, qu'un vrai attentat contre le droit international de toute la Catholicité.

Nous devons aussi constater, par devoir de reconnaissance, que la suppression des maisons religieuses à Rome causerait en même temps un grand dommage à ce Siège apostolique, puisque, parmi les individus les plus distingués de ces maisons, les uns se consacrent comme collaborateurs avec beaucoup d'utilité au saint ministère, les autres assistent les différentes congrégations, tantôt en fournissant des éclaircissements sur les dif-

férentes missions confiées à leurs soins, tantôt en se dédiant à de profondes études pour la réfutation des erreurs; tantôt encore en donnant leurs sages avis sur les diverses questions disciplinaires des différentes églises du monde catholique. Le vrai but que poursuit le gouvernement usurpateur par cette mesure de suppression des Ordres religieux à Rome est donc bien manifeste. Oui, monsieur le cardinal, cette mesure n'est autre que la continuation de ce plan funeste et subversif qui, depuis le jour de l'occupation de Rome par la violence, est hypocritement exécuté, au préjudice non-seulement de notre autorité temporelle, mais plus spécialement de notre suprême apostolat, pour l'avantage duquel, disait-on par dérision, on voulait ôter au Pape le patrimoine de l'Eglise, ce patrimoine accordé aux Pontifes romains par un dessein admirable de la divine Providence, et qu'ils ont possédé pendant plus de onze siècles aux titres les plus sacrés et les plus légitimes, pour le profit juste de la Chrétienté tout entière.

Et qui pourrait désormais se faire aucune illusion sur le caractère de ce plan qui vise à abattre notre autorité de Chef suprême de l'Eglise, à en avilir la dignité, à mettre obstacle à l'exercice de notre auguste ministère, à bouleverser enfin l'organisme séculaire de ce Siège Apostolique ? Vous êtes tous les jours témoin, monsieur le Cardinal, des usurpations qui, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, sont commises au détriment de la Religion, de la morale et de la justice; usurpations qui tendent toutes à l'exécution de ce plan destructeur. N'est-ce point, en effet, à cela qu'on tend en soustrayant peu à peu à notre autorité toutes les institutions de charité et de bienfaisance, les collèges d'éducation et les lycées d'instruction publique, qui furent toujours l'objet des soins les plus affectueux et les plus pressés de la part des Pontifes, nos prédécesseurs ? N'est-ce point encore à cela que tend cette funeste loi qui, en condamnant forcément au service militaire les jeunes gens voués à Dieu, coupe, comme une lux inexorable, les plus riantes espérances de l'Eglise et prive le sanctuaire et le cloître d'une phalange choisie de ministres jeunes et laborieux ?

N'est-ce point là que tend cette liberté effrénée d'enseigner impunément toute sorte d'erreurs, soit par la voie de la presse, soit par le moyen de prédications publiques et scandaleuses faites avec tant d'impudence par des hommes apostats et rebelles à l'autorité de l'Eglise ? A quoi tendent donc et ce relâchement des mœurs et cette insolente licence des spectacles publics, et ces continuelles insultes aux saintes images et aux ministres du Seigneur, et ces rébutantes dérisions de toutes les choses les plus sacrées et inviolables, et cette oppression systématique de toutes les personnes honnêtes et affectionnées à l'Eglise et au pape ?

Vous savez, monsieur le Cardinal, combien notre cœur est déchiré à la vue incessante de tous ces malheurs de l'Eglise. Ayant été rendu impuissant à y apporter même le plus léger remède, nous ne pouvons que pleurer sur les malheurs de notre troupeau, non point toutefois sans élever publiquement la voix pour réclamer et protester contre les attentats dont l'Eglise est victime, et pour rendre évidente aux yeux du monde entier la misérable condition à laquelle, par la perversité des temps, nous nous trouvons réduit.

Nous aurions pu, il est vrai, nous épargner en partie le sacrifice de boire tous les jours un si amer calice, et d'assister personnellement à un si désolant spectacle, en allant chercher un asile dans un pays étranger. Mais si des raisons d'un haut intérêt

religieux nous conseillèrent, dans l'état actuel des choses, de ne point abandonner pour le moment cette ville, à nous si chère, et siège du Pontificat romain, ce ne fut point assurément sans une intention singulière de la Divine Providence, afin que le monde pût constater avec évidence, par les faits mêmes, quel sort est réservé à l'Eglise et au Pontificat romain, alors que la liberté et l'indépendance de son Suprême Apostolat sont compromises par le renversement d'une position providentiellement établie de Dieu. Et comment, en effet, par suite du nouvel ordre de choses, le Pape pourrait-il s'appeler libre et indépendant ? Il ne suffit point qu'il puisse se dire en ce moment matériellement libre dans sa personne. Il doit être et doit apparaître aux yeux de tous libre et indépendant dans l'exercice de sa suprême autorité. Or, le Pape ne peut être et ne sera jamais libre et indépendant, tant que son pouvoir suprême sera soumis à la pression et au caprice d'une autorité hostile; il ne peut être et ne sera jamais libre tant que son ministère sera en butte à l'influence et à la domination des passions politiques; il ne peut être, enfin, et ne sera jamais libre tant que ses lois et ses décrets ne seront exempts du soupçon de partialité ou d'offense à l'égard des différentes nations. Dans la nouvelle condition faite au Pontificat depuis l'usurpation du Patrimoine de l'Eglise, le conflit entre les deux pouvoirs est inévitable.

(La suite à demain.)

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 20 juin 1872.

Nous ne connaissons que ce soir le résultat de l'entrevue des délégués de la droite avec M. Thiers. Les journaux officieux (car M. d'Haussonville a constaté que nous avions des journaux officieux de la République, tout comme nous avons eu ceux de l'Empire) ont eu bien soin de nous avertir que la démarche des représentants des diverses fractions de la droite ne saurait aboutir, parce qu'ils ne composent qu'une majorité de hasard qui se disperse, dès qu'il s'agit d'un acte hostile au pouvoir de M. Thiers. Eh bien ! si les journaux qui prennent le mot d'ordre à la présidence ont été bien informés; si, en effet, M. Thiers ne donne aucune satisfaction sérieuse aux délégués de la droite; si, avec plus ou moins d'ironie, il élude leurs demandes et leur conteste le droit de parler au nom de la majorité... Il n'y a plus à hésiter, sous peine d'abdication, il faut que cette majorité s'affirme au scrutin et reprenne enfin, par des ministres parlementaires, l'autorité et l'influence qu'une assemblée souveraine ne doit pas abandonner, surtout dans les circonstances critiques où nous vivons. Les concessions et les faiblesses de la majorité n'ont servi, jusqu'à ce jour, qu'à propager la dissolution sociale qui nous prépare la honte et la ruine d'un gouvernement radical.

Si l'entrevue de ce jour n'aboutit pas, la vérification des pouvoirs des nouveaux députés du Nord et de la Somme pourra facilement fournir l'occasion d'un débat sur la politique de M. Thiers. S'il y avait un vote, la majorité atteindrait certainement une centaine de voix, avec les dissidents du centre gauche.